

## Journée inter-atelier du 12 juin 2021

### Atelier « Pratiques en libéral »

L'atelier se réunit une fois par mois le jeudi matin traditionnellement au cabinet de Catherine à Viry Chatillon

L'atelier comporte 8 membres avec l'arrivée cette année de Perrine Bonnet.

En 2021, malgré les difficultés liées à la pandémie, nous avons réalisé 9 séances en Visio principalement et en présentiel quand cela était possible.

Nos ateliers se composent de 2 temps, un temps d'échange sur les actualités, sujets réglementaires, administratifs ou sur l'association elle-même.

Dans un second temps, nous partageons des situations cliniques qui nous questionnent, nous alertent ou nous mettent en difficulté dans une démarche de partage d'expérience et d'analyse croisée des cas cliniques. Nous avons l'occasion cette année de suivre l'évolution de quelques situations cliniques sur plusieurs séances.

Je vais vous présenter les thématiques que nous avons abordées au cours de cette année en dehors des sujets tournant autour de la pandémie et de ses effets sur nos pratiques dont Sandrine vous parlera juste après.

Nous avons parlé du rôle et de la place de celui qui amène un autre en consultation (parents, conjoint ...) dans la relation thérapeutique, cet autre est également porteur d'une demande qui n'est pas la même que celle du patient lui-même, comment rendre/donner sa place à la demande du patient au centre de la thérapie.

La prise en charge des enfants notamment reste dépendante de l'acceptation de parents avec lesquels il est nécessaire de créer une alliance permettant la poursuite du travail thérapeutique avec l'enfant et l'acceptation / prise de conscience de la problématique de leur enfant.

Réflexion autour de la « rentabilité financière » de notre activité libérale qui devient un des facteurs de prise de décision de modulation du prix des séances au regard de situations particulières. Nous nous accordons sur le fait que l'adaptation à la baisse du prix des séances soit être portée par le thérapeute par une forme de compensation soit sur la qualité de la thérapie, soit l'implication du patient ou une action solidaire (comme avec les soignants pendant la pandémie)

Nous notons la délicatesse des situations où le payeur n'est pas le patient (enfant et ado par exemple) et que ce payeur fait défaut volontairement ou non.

Nous nous sommes interrogés sur les propositions que le thérapeute peut exceptionnellement proposer face à des situations de souffrance aigue ou de risques suicidaires. Nos propositions peuvent aller de séances supplémentaires, à un suivi cadré lors de nos congés ou encore à l'introduction d'un tiers relais dans certaines problématiques (psychiatres, urgences psychiatriques ...)

Nous nous interrogerons sur la répercussion de ces propositions exceptionnelles pour le patient mais également pour le thérapeute lui-même.

Nous avons questionné la mise au travail du patient entre les séances au-delà du travail inconscient sous-jacent, les patients étant eux même en demande d'un sujet leur permettant de créer un lien entre les séances. Encore une fois, chaque situation doit être évaluée de manière uniquement prenant en compte entre autre le fonctionnement du patient, ses mécanismes de défenses et l'avancée thérapeutique notamment.

Ces différentes thématiques parlent de notre agilité et de notre nécessaire créativité dans la prise en charge au-delà du cadre initialement posé notamment en terme de rythme des séances qui est évalué lors des premières séances au regard des chaque situation particulière. Le cadre reste un excellent outil pour contenir le déversement émotionnel de certains patients

Nous avons également abordé les questions d'abus sexuels / incestes portée par l'actualité

Les questions se sont concentrées autour du délai de prescription et du temps nécessaire à la libération de la parole des victimes.

Une fois libérée comment cette parole est accueillie autour de la victime, de la famille à la justice.

Puis la répercussion de la révélation des faits sur le système familial en place avec la mise à mal du secret dont nous avons questionné la place dans le système familial.